

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Avril 2024

72X24

DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX ÉQUIPEMENTS POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le Maire rappelle que le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique d'aide aux communes a mis en place un dispositif d'aide aux équipements pour la sécurité publique.

Cette aide subventionne notamment les équipements dédiés à la police municipale, les équipements de la réserve communale de sécurité civile ou encore l'installation de systèmes de vidéoprotection. Le taux de subvention est compris entre 20 et 60% du montant HT de la dépense.

Dans ces conditions, le Maire propose de présenter au titre de ce dispositif :

- L'étude de faisabilité et l'installation d'équipements permettant le contrôle d'accès sur le parking du vieux village.
- L'installation de visiophones adaptés aux personnes à mobilité réduite sur plusieurs de nos bâtiments publics.
- L'optimisation de la couverture de vidéoprotection sur deux sites par le remplacement de caméras nouvelle génération.
- L'extension de la vidéoprotection par l'implantation de deux nouvelles caméras aux abords des locaux rénovés de la police nationale et de la maison du Bel Age.
- L'extension de la capacité de traitement du serveur actuel afin de continuer à exploiter efficacement le système de vidéoprotection.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière du Département pour la réalisation des opérations suivantes :

Opérations	Montant HT de l'opération	Subvention Escomptée (60%)	Autofinancement de la commune (40%)
Etude et travaux pour le contrôle accès	56 000€	33 600€	22 400€
Visiophones PMR	42 000€	25 200€	16 800€
Optimisation vidéoprotection	8 245€	4 947.00€	3 298.00€
Extension Vidéoprotection Police Nationale	9 822€	5 893.20€	3 928.80€
Extension serveur CSU	23 922€	14 353.20€	9568.80€
Total Vidéoprotection	139 989€	83 993.40€	55 995,60€

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la demande de subvention relative à ces opérations ;
 - SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre de l'aide aux équipements pour la sécurité publique ;
 - AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents qui s'y rattachent ;
- SE PRONONCE comme suit :
- | | |
|--------------|----|
| POUR : | 33 |
| CONTRE : | 0 |
| ABSTENTION : | 0 |

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL